

Les grandes lignes du Livre blanc de la SAA sur les droits et la rémunération des auteurs audiovisuels en Europe

Le rôle de la SAA

La Société des Auteurs Audiovisuels (SAA) regroupe les sociétés de gestion collective des auteurs audiovisuels en Europe. A travers ses **24 sociétés membres dans 17 pays**, elle représente actuellement plus de 118.000 scénaristes et réalisateurs de cinéma, de télévision et d'autres œuvres audiovisuelles. La SAA a pour principaux objectifs de :

- défendre et renforcer les droits moraux et patrimoniaux des auteurs audiovisuels (scénaristes et réalisateurs) ;
- leur assurer une juste rémunération pour chaque exploitation de leurs œuvres ;
- développer, promouvoir et faciliter la gestion de leurs droits par les sociétés de gestion collective.

La SAA est née de la nécessité de renforcer les droits des auteurs audiovisuels et de mettre en place un système juste, transparent et harmonisé afin de les rémunérer pour les exploitations en ligne de leurs œuvres.

La créativité et le talent sont au cœur de l'industrie audiovisuelle européenne

La réputation et le succès de la production cinématographique et télévisuelle européenne reposent sur le talent créatif des auteurs. Pourtant, les négociations contractuelles individuelles avec les producteurs donnent trop souvent lieu à une rémunération forfaitaire unique qui ne permet pas aux auteurs d'être associés au succès futur de leurs œuvres. Cela s'explique en partie par le fait que les contrats des auteurs sont négociés très en amont du processus de production, au moment où les risques sont les plus grands et le financement encore incertain.

L'organisation des droits et de la rémunération des auteurs audiovisuels en Europe

Le secteur audiovisuel européen souffre d'une faible harmonisation des droits de propriété intellectuelle et de considérables écarts en termes de niveau et d'assiette de rémunération des auteurs d'un pays à l'autre.

Dans la plupart des pays européens, les droits des auteurs sont cédés contractuellement au producteur. Les contrats de production étant généralement négociés individuellement, les scénaristes et réalisateurs - seuls face au producteur - sont souvent contraints d'accepter un paiement forfaitaire unique en contrepartie de la cession de leurs droits. Le droit de mise à disposition reconnu par la directive de 2001 sur le droit d'auteur dans la société de l'information s'est avéré difficile à mettre en œuvre dans les contrats et se traduit rarement, pour les auteurs audiovisuels, par une rémunération supplémentaire au titre des exploitations à la demande des œuvres. A l'inverse, les droits et rémunérations découlant de la gestion collective bénéficient à l'ensemble des auteurs audiovisuels et les aident à vivre entre deux projets.

La gestion collective des droits des auteurs audiovisuels

De nombreux droits secondaires sont gérés par les sociétés de gestion collective :

- La législation européenne prévoit la gestion collective obligatoire des droits de retransmission par câble ;
- les redevances pour copie privée sont en gestion collective dans les pays qui ont mis en place ce type de mécanisme ;

- d'autres droits secondaires, tels que les droits de location et de prêt public, les droits liés aux ventes de vidéos ou aux utilisations à des fins éducatives, sont également gérés collectivement dans certains pays ;
- plus de la moitié des membres de la SAA gèrent au profit des auteurs audiovisuels les droits de télédiffusion, source de revenus significatifs.

Dans certains pays (Espagne, Italie et Pologne par exemple), le distributeur final d'une œuvre audiovisuelle est considéré par la loi responsable du paiement de la rémunération aux auteurs. Ces paiements sont effectués par le biais d'une société de gestion collective. Ce système est le plus favorable aux auteurs qui bénéficient ainsi d'une garantie de paiement car la loi prévoit qu'indépendamment des termes du contrat entre l'auteur et le producteur, l'utilisateur final a l'obligation de payer l'auteur par le biais d'une société de gestion collective, pour chaque exploitation de ses œuvres. **Ce système permet de garantir aux auteurs audiovisuels, quelle que soit leur nationalité, une rémunération juste et proportionnelle à l'utilisation de leurs œuvres.**

Les défis de la révolution numérique

Le secteur audiovisuel connaît une période de changement spectaculaire au niveau mondial. **L'émergence d'une large gamme de nouvelles plateformes de distribution numérique de films et de programmes télévisés est source à la fois d'opportunités et de défis.** Le maintien et la croissance du niveau de production dépendront du soutien financier continu et de mesures d'incitations pour les créateurs, les sociétés de production et les distributeurs. Il est particulièrement important dans ce contexte que la contribution des auteurs soit reconnue, notamment au niveau financier. Un engagement fort visant à soutenir et promouvoir la production européenne au niveau national et communautaire est aujourd'hui essentiel.

Une solution d'avenir : le renforcement de la gestion collective des droits et rémunérations des auteurs audiovisuels

Le marché unique européen du numérique ne peut ignorer les auteurs audiovisuels. La SAA croit fermement en la nécessité urgente d'harmoniser les droits patrimoniaux de ces auteurs, car c'est sur eux que repose le succès futur du secteur audiovisuel européen.

La SAA propose les solutions suivantes :

- la création d'un **droit à rémunération inaliénable auquel il ne peut être renoncé, attaché au droit de mise à disposition des auteurs audiovisuels** ; cette rémunération serait basée sur les revenus générés par la diffusion en ligne des œuvres et perçue auprès du distributeur final ;
- **la gestion collective de ce droit à rémunération.**

L'expérience montre que lorsque les droits des auteurs ont été reconnus au niveau européen, les auteurs ont bénéficié d'une meilleure protection juridique et d'une plus grande transparence dans l'exercice de leurs droits, sans pour autant perturber le marché.

Conclusion

La SAA considère qu'il doit être mis fin aux rémunérations forfaitaires uniques qui existent dans de nombreux pays. Les technologies de l'information et de la communication permettent désormais le développement de nouveaux systèmes de rémunération des auteurs audiovisuels basés sur les revenus d'exploitation des œuvres.

Un nouveau système de rémunération des auteurs audiovisuels pour l'exploitation de leurs œuvres en ligne devrait constituer une priorité pour la Commission européenne. Un tel système libérerait le potentiel du secteur audiovisuel européen et développerait un mécanisme durable de rémunération des auteurs audiovisuels. Il permettrait en outre aux utilisateurs et aux consommateurs de bénéficier d'une plus grande sécurité juridique quant aux droits reconnus et aux utilisations autorisées à travers l'Europe.

Pour obtenir un exemplaire du Livre blanc de la SAA :

Téléchargez les versions pdf en Anglais ou Français sur www.saa-authors.eu.

Commandez une copie papier (uniquement en Anglais), en envoyant un courriel à info@saa-authors.eu.

Les versions anglaise, française et allemande du résumé sont également disponibles sur www.saa-authors.eu.



info@saa-authors.eu || www.saa-authors.eu

Rue du Prince Royal 87, B-1050, Brussels || T: +32 (0)2 894 93 30 || F: +32 (0)2 894 93 34